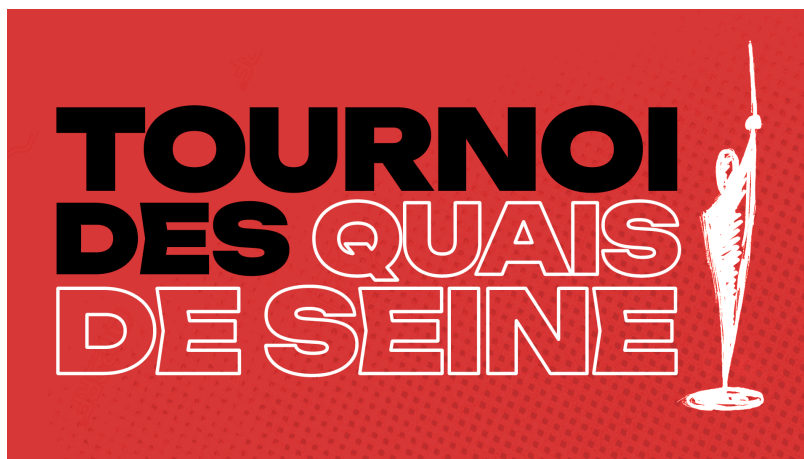


Le dimanche 14 avril 2024

Le Club *Escrime des Quais de Seine*, organise la **16^{ème} édition** du





Nouvelle formule : ÉQUIPES MIXTES DE 4 TIREUR.S.E.S
(2 dames/2 hommes)

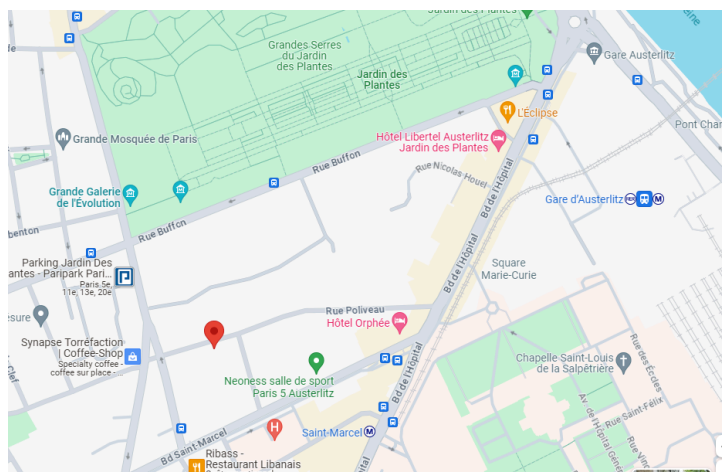
 **LIEU**

Gymnase Poliveau

**39bis rue Poliveau
75005 PARIS**

 **Métro :** *ligne 5 « Saint-Marcel »*
ligne 7 « Censier-Daubenton »

 **Bus :** *N01, N02, 24, 67, 91*
Saint-Marcel - Jeanne-d'Arc



ACCUEIL

Nous aurons le plaisir de vous accueillir à 8 heures

Dès votre arrivée un petit déjeuner vous sera offert.

Nous mettrons à votre disposition :

- **des vestiaires**
- **un stand de vente de matériel**

Avant le début de la compétition nous procéderons à l'appel des tireurs, à la vérification des licences et vous remettrons individuellement un pack de bienvenue.

RESTAURATION

Un buffet sera mis à votre disposition durant la compétition : des sandwiches, pâtisseries et boissons vous seront proposés à la vente.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition s'effectuera suivant le règlement déterminé par l'organisateur (cf. page suivante)

TROPHÉES ET REMISE DES RÉCOMPENSES

A 17 heures, cérémonie de remise des trophées et des récompenses. La maître d'armes du club Escrime des Quais de Seine et Brigitte Benon remettront les récompenses.

COCKTAIL DE CLÔTURE

Un cocktail sera offert aux participants et au public après la remise des récompenses

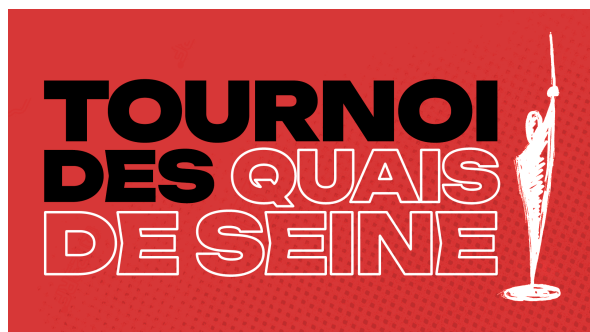
Afin d'immortaliser votre participation à la 16^e édition du Tournoi des Quais de Seine (... et en attendant la revanche l'an prochain !), nous vous inviterons à poser pour la postérité lors d'une séance photo par clubs et par équipes. Tout au long de la compétition, un photographe se chargera de figer vos plus belles actions, que vous pourrez ensuite retrouver (lien à venir) !

Tournoi des Quais de Seine

Règlement de la compétition

Article 1 :

Le club "Escrime des Quais de Seine" organise une compétition d'escrime à l'épée par équipes mixtes seniors le dimanche 14 avril 2024 :



Article 2 : équipes et arbitres

Les équipes seront composées de quatre tireur.euse.s : deux dames, deux hommes (plus une remplaçante et un remplaçant homme éventuel.le.s) et devront présenter un arbitre. Les équipes inter-clubs sont autorisées. Les arbitres seront indemnisés selon le barème fédéral.

Article 3 : lieu de la compétition

Gymnase Poliveau
39 bis rue Poliveau
75005 PARIS
Métro ligne 5 : « Saint-Marcel », ligne 7 : « Censier-Daubenton »
Bus N01, N02, 24, 67, 91 : « Saint-Marcel – Jeanne-d'Arc »

Article 4 : horaires

Appel : 8 h 00
Scratch : 8 h 45
Début des poules : 9 h 00

Article 5 : inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 40 équipes et se feront **EN LIGNE** sur le site internet de la **FFE** jusqu'au 12 avril 2024. En cas d'équipe inter-clubs, inscrire les tireurs sur le site internet de la FFE et signaler la composition de l'équipe ainsi que l'arbitre par email.

Contacts :

- mail : escrimequaisdeseine@gmail.com
- site du club : <http://escrimequaisdeseine.fr>
- téléphone : 06 16 49 87 30

Article 6 : droits d'engagement

Les engagements sont fixés à 40 € par équipe.

Article 7 : catégories

L'épreuve est ouverte aux dames et hommes seniors et M20 surclassé.e.s, à jour de leur licence 2023-2024.

Article 8 : formule de l'épreuve

Un tour de poules de trois ou quatre équipes, jusqu'à 25% d'éliminées suivi d'un tableau d'élimination directe.

Chaque match se déroule en 8 relais au cours desquels chaque tireur.euse rencontre les deux tireur.euse.s du même genre de l'équipe adverse. Chaque relai se tire en 5 touches, 3 minutes, soit 40 touches pour la rencontre.

Les tireurs devront prendre les numéros suivants :

HAUT

- 1 = 1 dame
- 2 = 1 dame
- 3 = 1 homme
- 4 = 1 homme

Ou

BAS

- 5 = 1 dame
- 6 = 1 dame
- 7 = 1 homme
- 8 = 1 homme

L'ordre des relais sera le suivant :

1-5 3-7 2-6 4-8 1-6 3-8 2-5 4-7

REPLACEMENT : le.a capitaine d'équipe peut procéder à 1 remplacement par genre par rencontre. Il devra se conformer à la règle du règlement fédéral relative au remplacement lors des rencontres par équipes.

Article 9 : normes pour les tenues

La tenue des participants doit être réglementaire en répondant aux normes FFE en vigueur au moment de la compétition.

Article 10 : licence

Les compétiteur.trice.s devront être titulaires de la licence 2023-2024 et sont susceptibles de justifier de leur identité. Les M20 devront avoir une autorisation de surclassement liée à leur licence.

Article 11 : directoire technique

Le directoire technique sera constitué au début de la compétition et tranchera sans appel tous les cas qui lui seront soumis.

Article 12 : récompenses

A l'issue de l'épreuve :

- le trophée sera remis à l'équipe vainqueur de la compétition
- des récompenses seront remises aux équipes classées 2^{ème} et 3^{ème}

Les équipes non présentes sur le podium ne pourront prétendre obtenir leurs récompenses ultérieurement.

Article 13 : matériel

Un stand de vente et réparation de matériel d'escrime sera à votre disposition toute la journée.

Article 14 : buffet

Un buffet-buvette fonctionnera tout au long de la journée.

Article 15 : acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire à cette compétition implique de la part des tireur.euse.s l'acceptation du présent règlement.

Article 16 : modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt du bon déroulement de l'épreuve.

